

LE CALCUL DES VOIX GRAMMATICALES

Réponse à I. Mel'čuk

1. INTRODUCTION

Cette étude est une contribution au calcul des voix grammaticales, en réponse à celui proposé par I. Mel'čuk dans un précédent volume du BSL, auquel nous référerons désormais par IM¹. Elle vise à étendre le calcul dans deux directions: d'une part, nous considérerons l'ensemble des verbes quelle que soit leur valence (le calcul d'IM est limité aux verbes bivalents), d'autre part, nous distinguerons voix élémentaires et voix composées et étudierons l'algèbre (= la combinatoire) des voix. Ces exigences supplémentaires nous obligeront à préciser ou modifier les présupposés méthodologiques du calcul des voix et à proposer un autre calcul.

A mon avis, c'est une erreur de classer, comme le propose IM, les voix en fonction de la valence des verbes, et, qui plus est, de limiter cette classification aux verbes bivalents. Par exemple, personne ne souhaite distinguer pour le français le passif des verbes bivalents (comme *manger*) de celui des verbes trivalents (comme *donner*). De même, pour le massai, il n'y a pas a priori de raisons de distinguer la forme en **-ki** des verbes bivalents (comme *rik* 'écœurer') de celle

1. Réf. Mel'čuk I., 1997, "Cas grammaticaux, construction verbale de base et voix en massai: vers une meilleure analyse des concepts", *BSL* 92/1, 49-110, où on trouvera toute la bibliographie de la problématique qu'il a traité. La présente étude repose en grande partie sur les données linguistiques considérées par IM; seules les rubriques du calcul changent. Nous ferons également référence à deux autres ouvrages d'I. Mel'čuk: [Mel'čuk 1988] Mel'čuk I., 1988, *Dependency syntax: theory and practice*, Albany, NY: State Univ. of New York Press; [Mel'čuk 1994], Mel'čuk I., 1994, *Cours de morphologie générale. Vol. 2. Deuxième partie: Significations morphologiques*, Montréal: Presses de l'Univ. de Montréal / Paris: Editions CNRS. Il me faut à ce propos (et c'est un plaisir) remercier Igor Mel'čuk. C'est lui qui m'a introduit à la matière en me faisant l'honneur de me confier la relecture de son manuscrit et en acceptant, pour mon information et ma réflexion, de répondre aux nombreuses questions qu'avait suscitées cette lecture. Je remercie également Marie-Hélène Candito et encore une fois Igor Mel'čuk pour les remarques et corrections qu'ils ont faites sur la première version de ce travail.

des verbes monovalents (comme *kwet* ‘courir’) en utilisant en particulier une terminologie différente selon les cas (dans les variantes dialectales où le complément d’agent est interdit, la forme en **-ki** est appelée par IM un suppressif absolu pour les verbes monovalents et un suppressif objectal pour les verbes bivalents, alors que dans les deux cas il s’agit de la même modification, à savoir la suppression du sujet). En fait, les voix doivent être classifiées, non pas en fonction du nombre d’actants (sémantiques ou syntaxiques profond, cela revient au même) que possède le verbe, mais EN FONCTION DU NOMBRE D’ACTANTS DU VERBE QUI SONT CONCERNÉS PAR LE CHANGEMENT DE DIATHÈSE.

La numérotation des actants syntaxiques profonds telle qu’elle est préconisée par IM pose également quelques problèmes dès qu’on veut étendre le calcul à toutes les valences — binaires ou non. Prenons le cas de la forme en **-ki** du massai dans la variante dialectale avec complément d’agent (le passif unilatéral d’IM pour les verbes bivalents). Selon les notations adoptées par IM, cette voix représente pour les verbes monovalents le changement de diathèse suivant:

$$\begin{array}{|c|} \hline X \\ \hline I \\ \hline \end{array} \Rightarrow \begin{array}{|c|} \hline X \\ \hline II \\ \hline \end{array}$$

et pour les verbes bivalents, un autre changement de diathèse:

$$\begin{array}{|c|c|} \hline X & Y \\ \hline I & II \\ \hline \end{array} \Rightarrow \begin{array}{|c|c|} \hline X & Y \\ \hline III & II \\ \hline \end{array}$$

On voit qu’il n’est pas possible de regrouper les deux cas de figure en un même schéma où serait uniquement indiqué l’actant concerné (à savoir l’actant SyntP I), puisque dans le cas d’un verbe monovalent l’actant SyntP I devient l’actant SyntP II et dans le cas d’un verbe bivalent l’actant SyntP I devient l’actant SyntP III, alors que dans les deux cas, du point de vue de la syntaxe de surface, il s’agit de la rétrogradation du sujet en complément d’agent. Pour sortir de cette situation embarrassante, il n’y a, à mon avis qu’une solution: repenser le marquage (= la numérotation) des rôles syntaxiques profonds.

Dans le même registre que précédemment, remarquons que si on veut exprimer le passif pour un verbe trivalent comme *donner*, on rencontre également des problèmes de numérotation: le complément d’agent résultant du changement de diathèse est plus oblique que le complément d’objet indirect et doit donc recevoir un numéro d’actant SyntP supérieur à ce dernier². Comme, d’après les présupposés d’IM,

2. Comme nous le verrons par la suite, la sémantique des voix repose sur le fait que

il ne doit pas y avoir de trou dans la numérotation, c'est donc le complément d'objet indirect qui sera l'actant SyntP II de la diathèse dérivée et le complément d'agent sera l'actant SyntP III:

$$\begin{array}{|c|c|c|} \hline X & Y & Z \\ \hline I & II & III \\ \hline \end{array} \Rightarrow \begin{array}{|c|c|c|} \hline X & Y & Z \\ \hline III & I & II \\ \hline \end{array}$$

Ceci est très peu satisfaisant, d'une part parce que le complément d'objet indirect qui n'est en fait pas concerné par le changement de diathèse change pourtant de rôle SyntP et d'autre part parce que le complément d'agent reçoit ici le rôle SyntP III alors qu'il reçoit le rôle SyntP II pour un verbe bivalent, bien qu'il ait le même rôle en surface dans les deux cas.

Dernière remarque: la numérotation des actants ne permet pas de contrôler suffisamment la combinatoire des voix. Par exemple, du point de vue de la numérotation, rien ne distingue, pour un verbe bivalent, une diathèse active d'une diathèse passive. En conséquence, n'importe quel changement de diathèse qui peut s'appliquer sur la diathèse de base peut a priori s'appliquer aussi bien à la diathèse passive. En fait, l'actant SyntP rétrogradé d'un passif (= le complément d'agent) ne peut jamais être impliqué dans un nouveau changement de diathèse. Il y a donc une différence essentielle entre actants SyntP promu et actants SyntP rétrogradés: alors qu'un actant peut être promu deux fois (nous reviendrons sur l'exemple proposé par IM de la composition du permutatif 3/2 et du passif en indonésien), nous postulons qu'un actant ne peut jamais subir deux rétrogradations successives. En fait, les conventions d'IM ne bloquent même pas a priori la composition d'un passif avec un passif (ce qui reviendrait à un changement de diathèse nulle).

Avant de présenter un calcul des voix organisé en fonction du nombre d'actants du verbe concernés par le changement de diathèse et distinguant clairement voix élémentaires et voix composées (§§4-5), nous allons revenir sur la définition et la formalisation de la notion de voix (§2) et sur les présupposés méthodologiques sur lesquels repose le calcul (§3).

les actants sont numérotés par obcité croissante. Il est donc essentiel de ne pas faillir à cette règle. Pour cette raison, on ne peut accepter que le complément d'agent soit l'actant SyntP II en présence d'un complément d'objet indirect.

2. DÉFINITION DE LA VOIX

Rappelons la définition de la voix donnée par IM: “*la voix est une catégorie flexionnelle dont les grammèmes [= morphèmes grammaticaux] spécifient les modifications de la diathèse³ de base de la lexie L qui n’affectent pas le sens propositionnel de cette lexie*”. Cette définition d’IM exclut a priori toute combinatoire des voix, et cela pour deux raisons. Premièrement, en disant que la voix est UNE catégorie flexionnelle, on exprime le fait que tous les grammèmes de voix se trouvent dans un rapport paradigmatique, et on refuse donc l’idée que des voix puissent être composées — c’est-à-dire puissent se trouver dans un rapport syntagmatique. Deuxièmement, en envisageant tout changement de diathèse par rapport à la diathèse de base, on interdit qu’un changement de diathèse puisse s’appliquer à une diathèse dérivée, c’est-à-dire qu’un grammème de voix vienne se composer à un autre grammème de voix. Si, comme je le pense également, la notion de diathèse de base est fondamentale dans le calcul des voix, elle ne me paraît pas nécessaire dans la définition même de la voix.

Nous proposons donc la définition suivante:

Définition 1: la voix

|| Un grammème de *voix élémentaire* est un grammème spécifiant un changement de diathèse de la lexie à laquelle il est attaché et ne modifiant pas le sens propositionnel de cette lexie. Une *voix composée* est un composé de voix élémentaires.

Cette définition mérite quelques remarques et précisions:

1) Cette définition ne présuppose pas que tous les grammèmes de voix doivent appartenir à une même catégorie flexionnelle. La voix est donc un système de catégories flexionnelles dont les grammèmes sont les voix élémentaires. Nous reviendrons sur ce point à la fin du §5. Les voix composées ne sont pas des grammèmes, mais des composés de grammèmes; il n’y a donc aucun sens à considérer une voix composée dans une catégorie flexionnelle. Dans le système des voix d’une langue où les voix se composent, les voix élémentaires ne sont pas des voix effectives: elles ne sont que les briques qui, assemblées, forment

3. Nous reprenons la définition donnée par IM de la diathèse: “*La diathèse d’une lexie, prise dans une forme flexionnelle donnée, est la correspondance entre ses actants sémantiques et ses actants syntaxiques profonds*”. Nous discuterons un peu plus loin la notion d’actant syntaxique profond.

les **voix effectives**. Les voix effectives sont les voix effectivement réalisés sur les lexies.

2) Lorsque deux voix sont composées, la deuxième voix s'applique non pas à une lexie, mais à une lexie sur laquelle est appliquée la première voix (ce qui n'est pas à proprement parler une lexie). Donc, en toute rigueur, un grammème de voix peut spécifier un changement de diathèse d'une lexie ou bien d'une lexie dont la diathèse est déjà dérivée par l'application d'un ou plusieurs grammèmes de voix.

3) Attention: le fait qu'un grammème de voix soit attaché à la lexie qu'il modifie ne signifie pas que ce grammème est exprimé par une flexion de la lexie. Prenons l'exemple de la construction en *ça* du français:

- (1) **a.** *Ça vend bien aujourd'hui* = 'Il y a beaucoup de ventes aujourd'hui'.
b.* *Ça vend bien des chaussures aujourd'hui*.
c.* *Ça vend bien aux célibataires aujourd'hui*.
d.* *Ça vend bien par des jolies filles aujourd'hui*.

On voit que cette construction ne permet l'expression d'aucun actant sémantique du verbe; par ailleurs, *ça* n'est pas l'expression d'un actant sémantique (ni d'un actant SynP, puisque ceux-ci correspondent nécessairement à un actant sémantique). Par conséquent *ça* doit être considéré comme l'expression d'un grammème attaché au verbe: il s'agit plus ou moins d'un grammème de voix⁴, qui bloque l'expression de tous les actants, c'est-à-dire d'un suppressif absolu (cf. §4).

Un exemple comparable est celui du réfléchi en français. Il est légitime dans ce cas de se demander s'il s'agit bien d'un grammème ou bien de l'expression d'un actant, comme c'est le cas du réfléchi en anglais. Le réfléchi du français se situe à la limite: si le marqueur *se* de cette voix s'apparente, notamment à la 1^{ère} et la 2^{ème} personne, à un clitique actanciel, il s'accompagne néanmoins de modifications particulières du verbe, comme l'usage de l'auxiliaire ÊTRE au passé:

- (2) **a.** *Tu t'es peigné*.
 vs
b. *Tu m'as peigné / Tu as peigné Jean*.

4. On peut hésiter à inclure la construction en *ça* dans le système des voix du français, notamment car l'utilisation de cette forme est très contrainte et qu'elle ajoute peut-être un élément de sens.

ou la possibilité d'utiliser la forme impersonnelle:

(3) a. *Il se peigne plusieurs personnes.*

vs

b. * *Il le peigne plusieurs personnes.*

En raison de ces particularités, le “pronom” réfléchi se doit être considéré comme l'expression d'un grammème, plutôt que comme un actant (voir, sur ce sujet, [Kayne 1975]⁵, [Grimshaw 1982]⁶).

4) Dans cette définition, un grammème de voix est défini, suivant IM, comme LA SPÉCIFICATION D'UN CHANGEMENT DE DIATHÈSE d'une lexie, c'est-à-dire d'une modification de la correspondance entre actants sémantiques et actants syntaxiques de cette lexie. Une telle définition n'a de sens que si on présuppose l'existence d'une diathèse de référence, que nous appellerons suivant IM, la diathèse de base⁷. A proprement parler, une lexie peut posséder plusieurs diathèses de base. Tel est le cas, bien connu, de la lexie française CHARGER⁸: *Pierre charge du foin dans la charrette* vs *Pierre charge la charrette de foin*. D'ailleurs, à chacune de ces deux diathèses de base correspond une forme passive: *Le foin est chargé dans la charrette* vs *La charrette est chargée de foin*.

3. PRÉSUPPOSÉS MÉTHODOLOGIQUES:

OBLICITÉ ET NUMÉROTATION DES ACTANTS SYNTAXIQUES PROFONDS

Suivant encore une fois IM, nous postulons que, pour chaque diathèse d'une lexie, les actants syntaxiques peuvent être ordonnés selon l'oblicité croissante (= saillance décroissante):

Postulat 2: l'oblicité croissante

|| Les rôles syntaxiques des actants de n'importe quelle lexie peuvent, quelle que soit la flexion de cette lexie, être ordonnés suivant l'oblicité croissante.

5. Réf. Kayne, R., 1975, *French syntax: the transformational cycle*, Cambridge: MIT Press.

6. Réf. Grimshaw, J., 1990, “On the lexical representation of romance reflexive clitics”, in J. Bresnan (ed.), *The mental representation of grammatical relations*, Cambridge: MIT Press, 87-148.

7. Rappelons la définition qu'en donne IM: “La diathèse de base d'une lexie L est la diathèse lexicographique de L, c'est-à-dire la diathèse qui correspond canoniquement à la forme lexicographique (= forme de citation) de L et qui doit être signalé dans l'article de dictionnaire de L.”

8. Si l'on souhaite qu'une lexie ait par définition une seule diathèse de base, on pourra considérer qu'il s'agit là de deux lexies différentes.

(Nous ne définirons pas l'oblicité: on trouve, par exemple, dans Melčuk 1988 une liste de critères permettant de caractériser le premier actant syntaxique, c'est-à-dire l'actant syntaxique le moins oblique.) Ce postulat est implicite dans les caractéristiques du niveau syntaxique profond du modèle Sens-Texte. Le fait de considérer un niveau syntaxique profond, intermédiaire entre le niveau sémantique et le niveau syntaxique de surface, où, entre autres caractéristiques, seule l'oblicité des actants syntaxiques est prise en compte est une particularité intéressante du modèle développé par IM. C'est en tout cas, du point de vue du calcul des voix, un moyen élégant de prendre en compte un élément qui semble fondamental dans la classification des voix — l'oblicité — sans brouiller le calcul par la prise en compte de toutes les différences qui apparaissent à la surface. (Les relations syntaxiques profondes sont souvent présentées par IM comme universelles; cela signifie que l'actant SyntP I (ou II ou ...) possède des caractéristiques universelles. Ce qui est universel, c'est surtout l'existence d'une oblicité croissante nette, c'est-à-dire d'un complément nettement prédominant d'un point de vue syntaxique, puis d'un complément prédominant parmi les compléments restants et ainsi de suite. Les critères qui permettent de caractériser le complément le moins oblique ainsi que les suivants varient quant à eux d'une langue à l'autre, comme le montre les propres études d'IM (voir Melčuk 1988 pour le rôle actanciel I). D'ailleurs, le rôle actanciel II regroupe des rôles de surface tellement différents — complément d'objet direct, complément d'objet indirect, complément d'attribut et même complément d'agent — qu'il est vain d'espérer dans ces conditions, même pour une langue donnée, une véritable caractérisation "positive" de ce rôle.)

En conformité avec IM, nous numéroterons les actants syntaxiques de la DIATHÈSE DE BASE par des chiffres romains successifs en commençant par I, ceci selon l'oblicité croissante. (Remarquons que la numérotation des actants sémantiques d'un prédicat découle, dans la théorie Sens-Texte, de la numérotation des actants SyntP de la lexie correspondante. Cette numérotation n'est pas significative au niveau sémantique et pourrait être remplacée par n'importe quelle autre marquage permettant de distinguer les différents actants sémantiques d'un prédicat⁹.) Le fait que ces numéros soient suc-

9. Pour les sémantèmes réalisés par un adjectif ou un adverbe L, l'un des actants sémantiques de L doit être distingué: il s'agit de l'actant sémantique qui donne le gouverneur SyntP de L. Il se trouve (et c'est une propriété remarquable des langues naturelles) que, lorsque un tel sémantème est réalisé par un nom ou un verbe (plus précisément une nominalisation ou une verbalisation de L), cet actant sémantique donne l'actant SyntP le moins oblique (dans la diathèse de base). Pour cette raison,

cessifs n'est pas fondamental pour nous (à la différence d'IM). Par exemple, il peut être judicieux, dans le cas du français, de réserver le numéro II au complément d'objet direct d'un verbe et de commencer la numérotation des compléments d'objet indirect à partir de III, c'est-à-dire d'adopter une définition nettement plus superficielle de la numérotation des actants SyntP: cette numérotation aurait pour effet de réserver, sans condition supplémentaire, l'application du passif au complément d'objet direct.

Remarquons que si le fait d'interdire la présence de trou dans la numérotation des actants SyntP de la diathèse peut éventuellement se justifier pour la diathèse de base, cela devient particulièrement pénible à assumer pour une diathèse dérivée (voir les différents problèmes évoqués au §1). Avant de proposer une numérotation pour les diathèses dérivées, nous allons énoncer le postulat suivant:

Postulat 3: promotion et rétrogradation

|| Lors d'un changement de diathèse, un actant SyntP, s'il est promu, est toujours *promu dans un rôle SyntP déjà existant*, c'est-à-dire qu'il vient prendre la place d'un autre actant SyntP. Par contre, un actant SyntP, s'il est rétrogradé, est toujours *rétrogradé dans un rôle SyntP spécifique*.

Ce postulat, bien que n'étant pas énoncé par IM, me semble plus ou moins implicite dans son calcul (en particulier, IM exclut l'un des changements de diathèse permis par sa numérotation en arguant du fait qu'un actant SyntP I rétrogradé ne peut jamais être un complément d'objet direct). Il est absolument fondamental dans le calcul que je propose.

Pour rendre compte explicitement de ce postulat, nous attribuons à un actant SyntP rétrogradé un numéro spécial: l'actant SyntP rétrogradé sera l'actant SyntP ∞ . Cette notation est justifiée par le fait qu'un actant rétrogradé est généralement plus oblique que tous les actants de la diathèse de base. On peut revenir à la numérotation préconisée par IM en considérant ∞ comme une variable que l'on instancie par le premier numéro supérieur ou égal à II non attribué, ce qui donne II pour un verbe monovalent ou un verbe bivalent dont l'actant SyntP II a été promu ou supprimé, III pour un verbe bivalent dont l'actant SyntP II n'a pas bougé... Je pense cependant que cela ne présente pas d'intérêt (si ce n'est de répondre aux critères de numérotation des actants SyntP proposés par IM, critères dont les

il est traditionnellement numéroté 1.

motivations ne sont, au moins pour moi, pas claires¹⁰), tel n'est pas le cas des voix. Il n'y a pas entre l'actif et le passif la symétrie observée pour les fonctions lexicales précédemment considérées.), d'autant plus que l'actant SyntP ∞ possède généralement en surface une réalisation spécifique (comme complément d'agent)¹¹.

4. UN CALCUL DES VOIX GRAMMATICALES ÉLÉMENTAIRES

Nous allons maintenant classifier les voix selon le nombre d'actants SyntP impliqués dans le changement de diathèse. Nous ne considérons ici que les voix ÉLÉMENTAIRES, c'est-à-dire les voix qui, dans une langue donnée, ne peuvent être décomposés en deux grammèmes. Les voix composées seront étudiées au §5.

Nous postulons, à partir des données empiriques fournies par IM, que les grammèmes de voix élémentaires ne spécifient que des changements de diathèse très simples, à savoir des changements de diathèse où seul un ou deux actants SyntP sont impliqués et telle que, lorsque deux actants sont impliqués, les mouvements des deux actants soient liés. Plus exactement, nous postulons que:

Postulat 4: caractérisation des voix élémentaires

Les seuls cas où deux actants sont impliqués dans un changement de diathèse spécifié par un grammème de *voix élémentaire*, c'est lorsqu'un actant SyntP est *promu*: dans ce cas l'actant

10. L'une des réticences exprimées par I. Mel'čuk concerne les fonctions lexicales, dont le système serait bouleversé par une remise en question de la numérotation actuelle (= telle que pratiquée par I. Mel'čuk en général et par IM en particulier) des actants SyntP. Pourtant, il faut bien admettre que si les fonctions lexicales permettent une véritable permutation des actants SyntP (cf. *Marie donne une récompense à Pierre vs Pierre reçoit une récompense de Marie* où DONNER et RECEVOIR sont les valeurs pour RECOMPENSE de deux fonctions lexicales converses l'une de l'autre

11. Le même rôle syntaxique profond, à savoir actant SyntP ∞ , pourrait être attribué à l'actant SyntP rétrogradé du causatif (l'actant SyntP I de la diathèse de base est rétrogradé par l'introduction d'un nouvel actant — le causateur ou super-agent). Néanmoins, dans ce cas, au moins pour le français, la réalisation de surface dépend de la valence du verbe, complément d'agent (ou complément d'objet indirect) pour un verbe ayant un complément d'objet direct réalisé (cf. (i-a)) et complément d'objet direct dans les autres cas (cf. (i-b-d)):

- (i) a. *J'ai fait construire le pont par les ouvriers* [∞ , C^{agent}] / *aux ouvriers* [∞ , CO^{ind}].
 b. *J'ai fait dormir les ouvriers* [∞ , CO^{dir}] *ici*.
 c. *J'ai fait manger les ouvriers* [∞ , CO^{dir}].
 d. ? *J'ai fait parler les ouvriers* [∞ , CO^{dir}] *au responsable*.

De plus, comme on le voit en (i-d), l'actant rétrogradé du causatif n'est pas nécessairement plus oblique que les actants de la diathèse de base (bien que la présence d'un complément plus oblique diminue sensiblement l'acceptabilité).

|| SyntP occupant la place visée par l'actant promu est soit *rétrogradé*, soit *supprimé*, soit *référentiellement identifié* avec l'actant promu.

En conséquence, nous ne considérons que les opérations suivantes: rétrogradation, suppression, promotion avec rétrogradation (= "permutation"), promotion avec suppression et identification référentielle.

Remarques.

1) Nos tableaux, à la différence de ceux d'IM, mentionnent UNIQUEMENT LES ACTANTS SYNTP IMPLIQUÉS DANS LE CHANGEMENT DE DIATHÈSE.

2) La distinction entre impersonnel et non impersonnel (c'est-à-dire la présence ou non d'un sujet factice) opérée par IM concerne la syntaxe de surface et n'est donc pas pertinente pour le calcul des voix. Si l'on souhaite enrichir la classification en prenant en compte des critères plus surfaciques, le critère le plus important me semble être la nature morphologique du grammème de voix: s'agit-il d'un affixe (= flexion) ou d'une lexie indépendante (auxiliaire, clitique, particule . . .) ?

3) Nous attribuerons à chaque grammème de voix élémentaires une notation: $\rho_1, \sigma_1, \pi_{2/1} \dots$. Ces notations seront utilisées dans le calcul des voix composées.

Les grammèmes de voix élémentaires:

0) Aucun actant SyntP impliqué dans le changement de diathèse, ce qui revient à une modification zéro de la diathèse. A priori, chaque catégorie flexionnelle de voix est susceptible de contenir un grammème de voix neutre et ces différents grammèmes de voix neutres peuvent être composés. Il est d'usage d'appeler **actif** la voix neutre effective, notamment lorsque la langue possède une voix passive effective¹².

12. J'aimerais soulever ici un point de désaccord avec IM. Le français comporte une unique catégorie flexionnelle de voix comportant un actif, un passif, un réfléchi et un promotif (ces différentes voix seront présentées dans la suite). Pour un verbe monovalent comme ARRIVER aucune des modifications de diathèse que propose le français n'est applicable (le contraste *Des gens [I, Sujet] arrivent sans cesse* vs *Il arrive sans cesse des gens [I, Quasi-sujet]* concerne la correspondance entre actants syntaxiques profonds et rôles syntaxiques de surface et ne relève donc pas de la voix). Je dirais donc qu'il est toujours à l'actif. Je peux le dire, parce que j'envisage l'ensemble des verbes dans sa totalité et le fait que pour tel ou tel verbe telle ou telle voix ne s'applique pas ne m'empêche pas de considérer qu'ils font partie du MÊME SYSTÈME. La position d'IM, qui consiste à découper le calcul des voix en fonction de la valence du verbe, amène à dire qu'un verbe qui n'admet pas de changement de diathèse, n'est pas concerné par le système des voix (et n'a, à proprement parler, pas d'actif), ou que l'actif d'un verbe intransitif comme PARLER — qui ne s'oppose qu'à un réfléchi — n'est pas le même

1) Un seul actant SyntP impliqué dans le changement de diathèse. Pour chaque actant SyntP, on peut envisager une **rétrogradation** ou une **suppression**. Il semble que seuls les actants SyntP I et II puissent être concernés. Ce qui nous donne:

1.1. Le rétrogradatif subjectal ou passif non promotionnel
(ρ_1): rétrogradation de l'actant SyntP I en actant SyntP ∞ .

$$\begin{array}{|c|} \hline X \\ \hline I \\ \hline \end{array} \implies \begin{array}{|c|} \hline X \\ \hline \infty \\ \hline \end{array}$$

Cette voix correspond, dans le cas d'un verbe bivalent, au passif complet unilatéral d'IM.

(4) massai

- a. $\acute{e}+kw\acute{e}t+i\acute{m}úrrân$ [∞ , C^{agent}, OBL], litt. 'Ils sont-courus par les jeunes guerriers' = 'Les jeunes guerriers courent'.
- b. $\acute{e}+r\acute{í}k+i\acute{n}k\acute{í}shú$ [II, CO^{dir}, NOM] $lmúrrân$ [∞ , C^{agent}, OBL], litt. 'Ils sont-conduits les vaches par les jeunes guerriers' = 'Les jeunes guerriers conduisent les vaches'.

Comme il a été dit par IM, cette construction du massai admet ou non selon les variantes dialectales un complément d'agent. Pour les dialectes qui ne l'admettent pas, il s'agit d'un suppressif subjectal, pour ceux qui l'admettent (facultativement), il s'agit d'un rétrogradatif subjectal.

(5) allemand

- a. *Es wird hier oft von Politikern* [∞ , C^{agent}] **geschlafen**, litt. 'Il devient ici souvent par politiciens dormi' = 'Des politiciens dorment souvent ici'.
- b. *Es wird dem Patient* [II, CO^{ind}, DAT] *vom Arzt* [∞ , C^{agent}] **geholfen**, litt. 'Il devient au patient par-le docteur aidé' = 'Le docteur aide le patient'.

Le rétrogradatif allemand est également possible pour un verbe transitif, à condition que le complément d'objet direct optionnel ne soit pas réalisé:

- c. *Es wird hier oft von Politikern* [∞ , C^{agent}] **gegessen**, litt. 'Il devient ici souvent par politiciens mangé' = 'Des politiciens mangent souvent ici'.

que l'actif d'un verbe transitif comme LIRE — qui s'oppose à un passif, un réfléchi et un promotif.

1.2. Le suppressif subjectal (σ_1): suppression de l'actant SyntP I.

$$\begin{array}{|c|} \hline X \\ \hline I \\ \hline \end{array} \Rightarrow \begin{array}{|c|} \hline X \\ \hline - \\ \hline \end{array}$$

C'est, dans le cas d'un verbe bivalent, le suppressif objectal d'IM. Cette terminologie, qui exprime, dans le cas d'un verbe bivalent, que le complément d'objet est seul présent, est inutilisable dans le cas général.

(6) espagnol

- a. *Se duerme por aquí*, litt. 'Se dort par ici'.
- b. *Se vende periódicos por aquí*, litt. 'Se vend [des] journaux par ici'.

(7) polonais

- a. *Spa+no*, litt. '[II]-a-dormi' = 'On a dormi'.
- b. *Zbudowa+no most*, litt. '[II]-a-construit pont' = 'On a construit un pont'.

Le suppressif subjectal polonais s'applique également à des diathèses dérivées comme le réfléchi:

- c. *Uczesa+no się*, litt. '[II]-a-été-peigné soi' = 'On s'est peigné'.

1.3. Le rétrogradatif objectal (ρ_2): rétrogradation de l'actant SyntP II en actant SyntP ∞ .

$$\begin{array}{|c|} \hline Y \\ \hline II \\ \hline \end{array} \Rightarrow \begin{array}{|c|} \hline Y \\ \hline \infty \\ \hline \end{array}$$

Cette voix correspond au détransitivatif d'IM (encore appelé antipassif). IM ne considère pas ce grammème comme une voix. Or il n'y a rien dans la nature du rétrogradatif objectal qui nécessite de ne pas l'inclure dans le système des voix. En particulier, il forme avec le rétrogradatif subjectal ρ_1 (= passif non promotionnel), le permutatif 2/1 $\pi_{2/1}$ (= passif) et le permutatif 3/2 $\pi_{3/2}$ le quatrième coin d'un rectangle aristotélien (le rétrogradatif objectal est au permutatif 3/2 ce qu'est le rétrogradatif subjectal au permutatif 2/1, le rétrogradatif objectal est au rétrogradatif subjectal ce qu'est le permutatif 3/2 au permutatif 2/1):

$$\begin{array}{ccc} \rho_1 & \text{—} & \rho_2 \\ | & & | \\ \pi_{2/1} & \text{—} & \pi_{3/2} \end{array}$$

Ceci montre une fois de plus la nécessité de revoir la définition des rôles syntaxiques profonds. Les données qui suivent sont extraites de Mel'čuk 1994: 156-161.

(8) tchouktchi

- a. $\Gamma em+\emptyset$ [I, Suj, NOM] $t+ine+ret+erken kimit?+e$ [∞ , CO^{obl}, INSTR] $tom\gamma+ete$ [III, CO^{ind}, DAT], litt. ‘Je transporte une charge à l’ami’.

Le tchouktchi possède également un permutatif 3/2 (le permutatif 3/2 se distingue du rétrogradatif objectal par la promotion de l’actant SyntP III à la place de l’actant SyntP II rétrogradé) marqué de la même façon que le rétrogradatif (la seule différence est la promotion de l’actant SyntP III comme actant SyntP II et le changement de cas du sujet, car le cas du sujet dépend en tchouktchi de la présence ou non d’un CO^{dir}):

- b. $\Gamma em+nan$ [I, Sujet, INSTR] $t+ine+ret+erken tum\gamma+etum$ [II, CO^{dir}, NOM] $kimit?+e$ [∞ , CO^{obl}, INSTR], litt. ‘Je transporte à l’ami une charge’.

Cette similarité d’expression entre le permutatif 3/2 et le rétrogradatif objectal tend à prouver la nécessité de traiter parallèlement ces deux grammèmes.

1.4. Le suppressif objectal (σ_2): suppression de l’actant SyntP II.

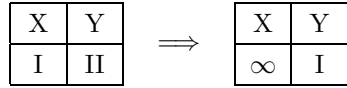
$$\begin{array}{|c|} \hline Y \\ \hline II \\ \hline \end{array} \implies \begin{array}{|c|} \hline Y \\ \hline - \\ \hline \end{array}$$

C’est le suppressif subjectal d’IM. Pas d’exemple, si ce n’est la forme en *mí* du mooré (mais il s’agit d’un actant SyntP et non d’un grammème).

2) Deux actants SyntP impliqués dans le changement de diathèse. Nous n’envisagerons directement que les cas où les actants SyntP I et II sont concernés (les cas où il s’agit des actants SyntP II et III seront traités parallèlement aux cas I-II). Ce qui nous donne:

2.1. Le passif (promotionnel) ou permutatif 2/1 ($\pi_{2/1}$): rétrogradation de l’actant SyntP I et promotion de l’actant SyntP II à sa place¹³.

13. Dans une langue où existe un rétrogradatif subjectal (= passif non promotionnel), on peut imaginer qu’un passif se soit ensuite développé par composition de ce rétrogradatif et d’une voix assurant la promotion de l’actant SyntP II à la place vide de l’actant SyntP I. Cette dernière voix — un promotif “pur” — ne serait pas applicable sur la diathèse de base ! Néanmoins, à l’exception de ce cas, d’ailleurs assez improbable, il est inutile et pervers de considérer, comme l’on fait certaines théories, notamment dans la tradition chomskienne, le passif comme la composée de deux opérations: c’est la promotion de l’actant SyntP II qui entraîne la rétrogradation de l’actant SyntP I et non l’inverse.



Comme on le voit, nos conventions mettent en avant le caractère non symétrique du passif. Nous maintenons le terme *permutatif* introduit par IM, faute d'un terme mieux adapté aussi simple et parlant. Il faut néanmoins bien voir que le passif n'est pas réellement une permutation: si l'actant SyntP II vient bien occuper la position de l'actant SyntP I, l'inverse n'est pas vrai: l'actant SyntP I va OCCUPER UNE POSITION SPÉCIFIQUE. Pour cette raison, nous préférons la notation 2/1 (II prend la place de I), à la notation 1/2 adoptée par IM.

(9) français

- a. *Des lois iniques* [I, Sujet] **ont été votées** par ce parlement [∞ , C^{agent}].
- b. *Il a été voté des lois iniques* [I, Quasi-sujet]¹⁴ par ce parlement [∞ , C^{agent}].

Parallèlement au passif, on trouve le **permutatif 3/2** ($\pi_{3/2}$), comme en indonésien ou en tchouktchi. Je ne pense pas qu'il y ait grand sens à considérer un permutatif 3/1, c'est-à-dire une voix qui permettrait la promotion directe d'un actant SyntP III et seulement d'un actant SyntP III (c'est-à-dire, en d'autres termes, qui nécessiterait la présence d'un actant SyntP II). Par contre, il est possible que le passif s'applique aussi bien à un actant SyntP III qu'à un actant SyntP II; c'est le cas, je pense, en anglais¹⁵.

14. A la suite d'IM, nous considérons que l'impersonnel en français modifie la correspondance entre actants syntaxiques profonds et actants syntaxiques de surface (l'actant syntaxique profond I n'est plus réalisé comme sujet, mais comme quasi-sujet et un pronom impersonnel (= sémantiquement vide) IL est introduit comme sujet). De ce fait, l'impersonnel n'est pas une voix. Par contre, si l'on considère directement la correspondance entre actants sémantiques et actants syntaxiques de surface (sans considérer le niveau syntaxique profond, comme le font beaucoup de linguistes), on obtient un système intégrant les voix et l'impersonnel, lequel se compose librement avec les différentes voix du français.

15. La question est de savoir si l'anglais possède une ou deux voix passives. A ma connaissance, tous les verbes qui acceptent deux diathèses passives possèdent deux constructions actives:

- (i) a. *A kiss was given to Mary by John / John gave a kiss to Mary.*
- b. *Mary was given a kiss by John / John gave Mary a kiss.*

Je pense qu'il s'agit de deux diathèses de base qui donnent chacune une forme passive et que dans les deux cas il s'agit de la même voix: cette voix promet soit un actant SyntP II, soit un actant SyntP III réalisable comme premier complément d'objet direct (bien qu'il semble que ce premier complément d'objet soit plus oblique que le deuxième, car on a *They sold himself the slave* / **They sold the slave himself* et que l'antécédent

2.2. Le passif suppressif ou promotif 2/1 ($\tau_{2/1}$): suppression de l'actant SyntP I et promotion de l'actant SyntP II à sa place.

$$\begin{array}{|c|c|} \hline X & Y \\ \hline I & II \\ \hline \end{array} \Rightarrow \begin{array}{|c|c|} \hline X & Y \\ \hline - & I \\ \hline \end{array}$$

C'est le passif partiel objectal d'IM.

(10) français

- a. *Les fruits* [I, Sujet] **se vendent bien**.
- b. *Il se vend des fruits* [I, Quasi-sujet] **ici**.

Je ne connais pas d'exemple de **promotif 3/2** ($\tau_{3/2}$), et pour les raisons avancées à propos du permutatif, je ne crois pas raisonnable d'envisager un promotif 3/1.

2.3. Le réfléchi ($\delta_{2/1}$): identification référentielle de l'actant SyntP II avec l'actant SyntP I.

$$\begin{array}{|c|c|} \hline X & Y \\ \hline I & II \\ \hline \end{array} \Rightarrow \begin{array}{|c|} \hline X = Y \\ \hline I \\ \hline \end{array}$$

Le Postulat 3 (sur les promotions et rétrogradations) exclut, qu'après identification référentielle, les actants SyntP I et II occupent le rôle SyntP II: cela équivaldrait à une rétrogradation de l'actant SyntP I dans le rôle SyntP II. Ainsi, si ce postulat est valide, les seuls réfléchis élémentaires possibles sont-ils le réfléchi 2/1 et le réfléchi 3/2 ($\delta_{3/2}$), pour lequel nous n'avons pas d'exemple.

Notons que, comme dans le cas du permutatif, nous ne considérons pas de réfléchi 3/1, car nous estimons qu'il ne peut y avoir de voix spécifiant l'indentification d'un actant SyntP III et seulement d'un actant SyntP III. Par contre, il est tout à fait possible, comme en français, que pour le réfléchi 2/1, l'actant SyntP III puisse être impliqué à la place de l'actant SyntP II (il s'agit néanmoins d'une seule et même voix).

(11) français

- a. *Pierre se livre à la police* (= *livre lui-même* [II] *à la police*).

d'un *self*-pronom est toujours moins oblique que lui). Le fait de considérer qu'il s'agit d'une même voix dans les deux constructions est étayé par le fait que le marquage est le même (*to be* + participe passé + C^{agent} pour l'actant SyntP I rétrogradé). Le fait qu'il existe des verbes admettant deux diathèses actives (*John baked a cake for Mary* vs *John baked Mary a cake*), mais une seule diathèse passive (*A cake was baked for Mary* vs *?? Sally was baked a cake*) n'est en rien un argument contre l'analyse présente: on sait qu'il existe de nombreux cas de verbes ayant une unique diathèse active avec un actant SyntP II et pas de diathèse passive. Ce qui poserait problème pour cette analyse serait un verbe trivalent ayant deux diathèses passives et une unique diathèse active: dans ce cas, il faudrait obligatoirement considérer deux voix.

b. *Pierre se livre du vin* (= *livre du vin à lui-même* [III]).

2.4. Le suppressif absolu (σ_0): suppression de tous les actants. Cette voix est un peu particulière; elle ne relève pas du Postulat 4 (caractérisation des voix élémentaires). Il est peu probable, à mon avis, qu'il existe un grammème de voix élémentaire entraînant précisément la suppression des actant SyntP I et II, mais pas des autres actants SyntP. Le seul exemple de suppressif absolu que je connaisse, en dehors de la construction en *ça* du français (évoquée au §2), est celui du gallois, proposé par IM, sur lequel je manque d'information. A priori ce grammème s'applique à des verbes de tous les types de valence (monovalents, bivalents, trivalents ...)

(12) gallois Nid addol*ir* yn y capel, litt. 'Ne-pas s'adore dans cette chapelle'.

Conclusion du calcul des voix élémentaires:

Pour un verbe monovalent, seules trois voix élémentaires sont théoriquement possibles: l'actif, le rétrogradatif subjectal (= passif non promotionnel) et le suppressif subjectal. Pour un verbe bivalent, il faut ajouter au trois précédentes le rétrogradatif objectal, le suppressif objectal, le passif (= permutatif), le passif suppressif (= promotif), le réfléchi et le suppressif absolu, ce qui nous donne neufs voix élémentaires (dont l'une — le rétrogradatif objectal — n'est pas considérée par IM comme une voix).

5. LE CALCUL DES VOIX COMPOSÉES

Nous allons maintenant présenter l'**algèbre** (= la **combinatoire**) des voix. Nos conventions de numérotation limitent les combinaisons possibles: en effet un deuxième changement de diathèse ne peut impliquer un actant retrogradé par un premier changement de diathèse; seul un actant promu (ou un actant non impliqué dans le premier changement de diathèse) peut être impliqué dans le deuxième changement de diathèse. Ceci suffit à assurer une combinatoire finie (c'est-à-dire à assurer que le nombre de combinaisons possibles est fini).

La composée des voix α et β sera notée $\alpha\beta$: elle est définie par $x^{\alpha\beta} := (x^\alpha)^\beta$, où x^α désigne l'image de la diathèse x par α . Etant données deux voix composées (ou non) ϕ et ψ , on notera $\phi \equiv \psi$ si pour toute diathèse x , $x^\phi = x^\psi$, c'est-à-dire si les voix ϕ et ψ spécifient le même changement de diathèse (ce qui ne veut pas dire qu'elles soient pour autant égales, puisqu'elles peuvent être des combinaisons différentes de voix élémentaires).

Nous allons faire la liste des voix composées possibles. Nous nous limiterons aux voix obtenues par composition de deux voix élémentaires: cela sera bien suffisant pour donner au lecteur une idée de la combinatoire. De plus, même dans le cas de la combinaison de deux voix, il y a bien peu de cas théoriquement possibles (avec nos postulats) pour lesquels nous possédons des exemples.

La liste, sauf erreur de ma part, est exhaustive. Nous commencerons par les voix composées impliquant seulement les deux premiers actants SyntP.

Calcul pour des diathèses binaires

1. $\delta_{2/1}\rho_1$:

$$\begin{array}{|c|c|} \hline X & Y \\ \hline I & II \\ \hline \end{array} \Rightarrow \begin{array}{|c|} \hline X = Y \\ \hline \infty \\ \hline \end{array}$$

Cette voix correspond au réfléchi objectal d'IM. Je préfère appeler cette voix le **réfléchi rétrogradatif**. Rappelons que nous avons postulé qu'il ne pouvait exister de voix réfléchie telle que les actants SyntP I et II soient identifiés et occupent le rôle initialement occupé par l'actant SyntP II (une telle voix pourrait légitimement être appelé un réfléchi objectal).

(13) lituanien Jono [∞ , C^{agent}, GÉN] su+**si**+šukuo+**t**+a, litt. 'Par-Jean [il]-s'est-peigné' = 'Jean s'est peigné'.

2. $\delta_{2/1}\sigma_1$:

$$\begin{array}{|c|c|} \hline X & Y \\ \hline I & II \\ \hline \end{array} \Rightarrow \begin{array}{|c|} \hline X = Y \\ \hline - \\ \hline \end{array}$$

Nous appellerons cette voix le **réfléchi suppressif**. C'est le réfléchi absolu d'IM.

(14) polonais Uczesa+**no sig**, litt. '[II]-a-été-peigné soi' = 'On s'est peigné'.

3. $\sigma_1\sigma_2 \equiv \sigma_2\sigma_1 \equiv \tau_{2/1}\sigma_1$:

$$\begin{array}{|c|c|} \hline X & Y \\ \hline I & II \\ \hline \end{array} \Rightarrow \begin{array}{|c|c|} \hline X & Y \\ \hline - & - \\ \hline \end{array}$$

Ces trois voix composées ont pour même effet de supprimer les actants SyntP I et II. Pour une diathèse binaire, le résultat est le même qu'avec le suppressif absolu. Néanmoins, à la différence du suppressif absolu, ces voix ne sont pas applicables à une diathèse unaire et donnent un résultat différent pour une diathèse ternaire. Pas d'exemple.

4. $\sigma_1\rho_2 \equiv \rho_2\sigma_1 \equiv \tau_{2/1}\rho_1$:

$$\begin{array}{|c|c|} \hline X & Y \\ \hline I & II \\ \hline \end{array} \Rightarrow \begin{array}{|c|c|} \hline X & Y \\ \hline - & \infty \\ \hline \end{array}$$

De même que le rétrogradatif objectal (ρ_2) n'était pas considéré comme une voix par IM, celles-ci ne le seraient pas. Pas d'exemple.

5. $\rho_1\sigma_2 \equiv \sigma_2\rho_1 \equiv \pi_{2/1}\sigma_1$:

$$\begin{array}{|c|c|} \hline X & Y \\ \hline I & II \\ \hline \end{array} \Rightarrow \begin{array}{|c|c|} \hline X & Y \\ \hline \infty & - \\ \hline \end{array}$$

Ces voix correspondent au passif partiel subjectal d'IM. Dans notre présentation, ce changement de diathèse apparaît comme le symétrique du précédent. Dans le calcul d'IM, en raison de la numérotation adoptée, la voix correspondante apparaît comme le symétrique du promotif suppressif ($\tau_{2/1}$), ce que souligne d'ailleurs la terminologie adoptée (passif partiel objectal vs passif partiel subjectal). Je pense que ce rapprochement n'est pas légitime, du fait que le promotif est une voix élémentaire à la différence de la présente voix et qu'elles ont par conséquent des structures très différentes. De plus, alors que le promotif est une voix somme toute répandue, celle-ci reste peu probable. Le seul exemple fourni par IM — voir (5c) — est contestable: il s'agit d'un cas de rétrogradatif appliqué à un verbe transitif dont le complément d'objet direct optionnel n'est pas réalisé. On peut s'assurer qu'il s'agit bien d'un rétrogradatif, car cette voix n'a pas le pouvoir de supprimer l'actant SyntP II; elle ne peut s'appliquer que si l'actant SyntP II n'est pas réalisé; quand la forme active sans actant SyntP II n'est pas acceptable, la forme rétrogradative ne l'est pas non plus. Par exemple, après *Ein Dieb entflieht* 'un voleur s'enfuit', on a:

- c. *Man verfolgt ihn*, 'On le poursuit' (actif).
- d. [?]*Man verfolgt*, 'On poursuit' (actif).
- e. *Er wird verfolgt*, 'Il est poursuivi' (passif).
- f. [?]*Es wird verfolgt*, litt. '[[II] devient poursuivi]' (rétrogradatif).

6. $\rho_1\rho_2 \equiv \rho_2\rho_1 \equiv \pi_{2/1}\rho_1$:

$$\begin{array}{|c|c|} \hline X & Y \\ \hline I & II \\ \hline \end{array} \Rightarrow \begin{array}{|c|c|} \hline X & Y \\ \hline \infty_1 & \infty_2 \\ \hline \end{array}$$

Les actants SyntP I et II sont rétrogradés, chacun dans une position spécifique. En toute rigueur, ces trois voix ne devraient pas être identifiées: s'il est vrai qu'un actant rétrogradé est toujours

plus oblique que les autres actants présents, l'actant rétrogradé en deuxième devraient être plus oblique que celui rétrogradé en premier. Autrement dit, pour $\rho_1\rho_2$, l'actant SyntP ∞_2 devrait être plus oblique que l'actant SyntP ∞_1 et vice-versa pour $\rho_2\rho_1$ et $\pi_{2/1}\rho_1$. Pas d'exemple.

Ceci termine l'inventaire des voix composées impliquant uniquement les actants SyntP I et II.

Conclusion du calcul pour des diathèses binaires:

1) Remarquons que tous les changements de diathèse théoriquement possibles pour un verbe bivalent correspondent à l'une des voix considérées. Il y a QUATORZE changements de diathèse possibles pour une diathèse de base binaire: l'actant SyntP I peut recevoir trois valeurs (I, ∞ et $-$); s'il prend la valeur I, l'actant SyntP II peut recevoir quatre valeurs (II, ∞ , $-$ et l'identification référentielle avec l'autre actant); si l'actant SyntP I prend la valeur ∞ ou $-$, l'actant SyntP II peut prendre cinq valeurs (I et les quatre précédentes). Neufs de ces changements de diathèse correspondent à des voix élémentaires et six à des voix composées (la suppression des deux actants correspond à la fois à une voix élémentaire et à des voix composées).

2) Comme on le voit beaucoup de cas de composition qu'envisage notre calcul ne correspondent à aucun cas réel connu. Un renforcement des postulats pourrait permettre d'éliminer certains cas de composition jugés improbables. Notons tout de même que les Postulats 4 (promotion et rétrogradation) et 5 (caractérisation des voix élémentaires) rendent le calcul assez limité (et en tout cas très réduit par rapport aux combinaisons envisageables dans le calcul d'IM). Si l'on s'en tient aux valences binaires, on a un système avec d'une part ρ_1 et σ_1 (non combinables entre eux) et d'autre part ρ_2 , σ_2 , π , τ et δ (également non combinables entre eux). Par contre les deux voix du premier groupe peuvent être composées à chacune des voix du deuxième groupe. On peut donc penser qu'une langue possédant des voix composées aura, si l'on s'en tient aux diathèses binaires, deux catégories flexionnelles de voix qui seront des sous-ensembles de $\{\varepsilon, \rho_2, \sigma_2, \pi, \tau, \delta\}$ et $\{\varepsilon', \rho_1, \sigma_1\}$ (ε et ε' sont des voix neutres ne modifiant pas la diathèse). Evidemment, pour une langue comme l'allemand possédant un passif (π) et un passif non promotionnel (ρ_1) non combinables, π et ρ_1 appartiendront à la même catégorie flexionnelle¹⁶.

16. Ces deux voix ont, en allemand, le même signifiant et des domaines d'application complémentaires; elles pourraient par conséquent être recollées et considérées comme un même grammème.

Il va sans dire que ces conclusions vont à l'opposé des hypothèses, d'ailleurs nullement étayées, émises par IM: d'un part, IM envisage trois catégories flexionnelles et, par exemple, ρ_1 et σ_1 , qui ne sont pas combinables, même avec les conventions d'IM, sont dans des catégories flexionnelles différentes; d'autre part, IM ne distingue pas voix élémentaires et voix composées et des voix qui, à mon avis, ne peuvent être des voix élémentaires figurent dans les catégories flexionnelles qu'il envisage (rappelons que les voix composées ne sont pas des grammèmes et que les éléments des catégories flexionnelles sont des grammèmes).

Calcul pour des diathèses ternaires

Ce calcul est purement théorique. Nous n'avons qu'un seul cas attesté.

Parallèlement aux voix composées impliquant les actants I et II, on trouve des voix composées impliquant les actants II et III: $\delta_{3/2}\rho_2$, $\delta_{3/2}\sigma_2$, $\tau_{3/2}\rho_2$, $\pi_{3/2}\sigma_2$ et $\pi_{3/2}\rho_2$. Pour aucune d'elles, nous n'avons d'exemples.

Terminons avec les voix composées impliquant trois actants SyntP.

7. $\delta_{3/2}\delta_{2/1}$:

$$\begin{array}{|c|c|c|} \hline X & Y & Z \\ \hline I & II & III \\ \hline \end{array} \implies \begin{array}{|c|} \hline X = Y = Z \\ \hline I \\ \hline \end{array}$$

8. $\delta_{3/2}\pi_{2/1}$:

$$\begin{array}{|c|c|c|} \hline X & Y & Z \\ \hline I & II & III \\ \hline \end{array} \implies \begin{array}{|c|c|} \hline X & Y = Z \\ \hline \infty & I \\ \hline \end{array}$$

9. $\delta_{3/2}\tau_{2/1}$:

$$\begin{array}{|c|c|c|} \hline X & Y & Z \\ \hline I & II & III \\ \hline \end{array} \implies \begin{array}{|c|c|} \hline X & Y = Z \\ \hline - & I \\ \hline \end{array}$$

10. $\pi_{3/2}\delta_{2/1}$:

$$\begin{array}{|c|c|c|} \hline X & Y & Z \\ \hline I & II & III \\ \hline \end{array} \implies \begin{array}{|c|c|} \hline X = Z & Y \\ \hline I & \infty \\ \hline \end{array}$$

11. $\tau_{3/2}\delta_{2/1}$:

$$\begin{array}{|c|c|c|} \hline X & Y & Z \\ \hline I & II & III \\ \hline \end{array} \implies \begin{array}{|c|c|} \hline X = Z & Y \\ \hline I & - \\ \hline \end{array}$$

12. $\pi_{3/2}\pi_{2/1}$:

X	Y	Z
I	II	III

 \Rightarrow

X	Y	Z
∞_1	∞_2	I

(15) indonésien¹⁷

- a. actif: *Lakilaki itu* [I] *mem+bawa surat itu* [II] *kepala Ali* [III], ‘Cet homme apporta cette lettre à Ali.’
- b. $\pi_{3/2}$: *Lakilaki itu* [I] *mem+bawa+kan Ali* [2] *surat itu* [∞_2].
- c. $\pi_{3/2}\pi_{2/1}$: *Ali* [I] *di+bawa+kan surat itu* [∞_2] *oleh lakilaki itu* [∞_1].

(L’actant SyntP ∞_1 , rétrogradé après l’actant SyntP ∞_2 , est plus oblique.)

13. $\pi_{3/2}\tau_{2/1}$:

X	Y	Z
I	II	III

 \Rightarrow

X	Y	Z
-	∞	I

14. $\tau_{3/2}\pi_{2/1}$:

X	Y	Z
I	II	III

 \Rightarrow

X	Y	Z
∞	-	I

17. La composition des voix en indonésien nous oblige à évoquer un problème que nous avons pris bien garde de ne pas soulever jusque-là et que nous nous contenterons simplement d’esquisser ici. La combinatoire des voix que nous présentons ici doit se lire du point de vue des signifiés, le signifié d’une voix étant le changement de diathèse qu’elle provoque sur la lexie à laquelle elle est associée (le signifié d’une voix est donc une fonction, au sens mathématique du terme, qui a pour argument la valence d’une lexie). La composition des voix ne se comporte pas a priori du point de vue des signifiants comme du point de vue des signifiés. En indonésien, par exemple, il semble bien que ce soit le signifiant du permutatif 3/2 qui se compose avec celui du passif et non l’inverse, puisque, le passif peut être envisagé seul (d. $\pi_{2/1}$: *Surat itu* [I] *di+bawa kepala Ali* [III] *oleh lakilaki itu* [∞_1].), alors que le permutatif 3/2 ne peut l’être: ce que nous avons appelé le permutatif 3/2 en (15b), est en fait, toujours du point de vue des signifiants, le composé de l’actif et du permutatif 3/2 ! Il y a donc, en indonésien, si l’on s’en tient aux grammèmes considérés dans l’exemple (15), deux catégories flexionnelles, une contenant l’actif et le passif, l’autre contenant le permutatif 3/2, dont les signifiants se composent dans l’ordre inverse de leurs signifiés ! On peut contourner ce problème en supposant que le permutatif 3/2 s’oppose dans sa catégorie flexionnelle à un grammème de voix neutre (= ne modifiant pas la diathèse) de signifiant zéro et en considérant que l’actif et le passif sont en fait des composés du neutre et d’un autre grammème — ceux que nous avons appelés l’actif ou le passif et qui ont pour signifiant **men-** et **di-**. Néanmoins, cette hypothèse me paraît artificielle, et il me semble préférable de considérer le permutatif 3/2 de l’indonésien comme un quasi-grammème, c’est-à-dire comme un élément d’une catégorie flexionnelle *optionnelle*: la première catégorie flexionnelle de voix de l’indonésien — celle comprenant l’actif et le passif — sera donc obligatoire et pourra se composer éventuellement avec un (quasi-)grammème de la deuxième catégorie flexionnelle, à savoir le permutatif 3/2.

15. $\tau_{3/2}\tau_{2/1}$:

$$\begin{array}{|c|c|c|} \hline X & Y & Z \\ \hline I & II & III \\ \hline \end{array} \Rightarrow \begin{array}{|c|c|c|} \hline X & Y & Z \\ \hline - & - & I \\ \hline \end{array}$$

A ces voix, on pourrait ajouter les voix composées où l'une des voix $\delta_{2/1}$, $\pi_{2/1}$ ou $\tau_{2/1}$ implique l'actant SyntP III après suppression, rétrogradation ou promotion de l'actant SyntP II. Ceci termine notre présentation de l'algèbre des voix.

6. CONCLUSION GÉNÉRALE

Le renforcement des présupposés méthodologiques et le relâchement des critères de numérotation des actants SyntP a permis de résoudre les différents problèmes évoqués dans notre introduction (§1). Même si cette étude présente certainement des défauts et si elle mériterait d'être nettement mieux étayée, elle montre au moins, je l'espère, qu'il est préférable d'être plus ambitieux que ne l'a été IM dans son calcul des voix. En effet, en ne se limitant pas à la diathèse binaire et en tenant compte de la combinatoire des voix (en faisant notamment la distinction entre voix élémentaires et voix composées)¹⁸, on obtient un calcul guère plus compliqué, et à mon avis nettement plus éclairant, que celui d'IM.

Sylvain Kahane
 TALANA, UFRL, case 7003
 Université Paris 7
 2, place Jussieu
 75251 Paris Cedex 05
 E-mail: sk@ccr.jussieu.fr

18. Notre séparation entre voix élémentaires et voix composées est peut-être un peu brutale; il est possible qu'avec le jeu des évolutions historiques un composé de grammèmes se fige et devienne donc indécomposable.